

# Savoirs traditionnels et expressions culturelles autochtones :

*Comment se recourent-ils avec le régime occidental de propriété intellectuelle (PI)?*

## Savoirs traditionnels (ST) :

Les savoirs traditionnels désignent les connaissances, le savoir-faire, les pratiques et les compétences qui sont élaborés, préservés et transmis d'une génération à l'autre au sein d'une communauté et qui font souvent partie intégrante de son identité culturelle ou spirituelle. Les savoirs traditionnels comprennent les connaissances acquises dans des domaines tels que l'agriculture, la science, la technologie, l'écologie, la médecine, ainsi que de la biodiversité. (OMPI)

## Expressions culturelles traditionnelles (ECT) :

Les expressions culturelles traditionnelles font partie intégrante de l'identité et du patrimoine d'une communauté autochtone; elles se transmettent de génération en génération et elles comprennent les formes d'expression de la culture telles que la musique, la danse, les arts, les dessins et modèles, les noms, les signes et symboles, les interprétations ou exécutions, les cérémonies, les ouvrages d'architecture, les produits d'artisanat et les récits, ainsi que de nombreuses autres expressions artistiques ou culturelles. (OMPI)

## Exemples de lacunes dans le régime occidental de PI :

### **Le régime occidental de PI ne protège pas adéquatement**

- les droits de propriété collective,
- les œuvres historiques et l'expression orale, et
- le caractère perpétuel et intemporel des ST et des ECT.

### **Le régime occidental de PI n'offre aucune solution aux problèmes suivants :**

- la dégradation des ST et des ECT qui revêtent une importance culturelle,
- le caractère limitatif des termes « nouveauté » et « originalité » dans les lois sur les brevets, sur les dessins industriels et sur le droit d'auteur, lorsqu'ils s'appliquent aux ST et aux ECT, et
- les coûts élevés d'enregistrement de la PI qui représentent un obstacle pour les peuples autochtones.



## Considérations dans votre pratique juridique

Si vous savez ou vous soupçonnez que les ST et les ECT peuvent être concernés :

- discutez avec votre client du mode utilisé pour créer l'œuvre afin d'éviter toute appropriation illicite, et
- si nécessaire, obtenez un consentement vous permettant d'employer un dessin, une œuvre ou un savoir traditionnel.

Les ST et les ECT méritent une protection, mais il arrive souvent qu'ils ne cadrent pas dans le régime occidental de PI. Faites tout votre possible pour bien vous informer, recherchez des ressources, écoutez, et prenez les mesures nécessaires pour leur assurer une même protection.



# Exemple de changement : Comblent le fossé entre le régime occidental de PI et les ST et les ECT au Canada

La **Couverture des témoins** est une mosaïque artistique à grande échelle regroupant 800 artefacts récupérés qui traitent des pensionnats indiens du Canada. Les artefacts forment un ensemble servant à témoigner de la violence et de la souffrance causées par les pensionnats, à rendre honneur aux survivants et à symboliser les efforts continus de réconciliation.

En 2019, dans une tentative de rapprochement des mondes occidentaux et autochtones, un contrat a été rédigé pour conférer à l'œuvre d'art elle-même les droits s'y rattachant, plutôt qu'à l'artiste, Carey Newman, ou au dépositaire de l'œuvre, le Musée canadien des droits de la personne. Ce contrat a ensuite été ratifié dans le cadre d'une cérémonie traditionnelle à Kumugwe, la grande maison de la Première nation K'omoks, un lieu traditionnel de rassemblement de la communauté du sud de la Colombie-Britannique.

Il s'agirait de la première fois qu'une société d'État ratifie un contrat ayant force obligatoire qui s'harmonise avec les traditions autochtones.



CMHR/Jessica Sigurdson

## Ressources consultées :

Gouvernement du Canada : Autochtones et propriété intellectuelle : [ic.gc.ca/eic/site/108.nsf/fra/00004.html](http://ic.gc.ca/eic/site/108.nsf/fra/00004.html)

OMPI : Savoirs traditionnels : [wipo.int/tk/fr/index.html](http://wipo.int/tk/fr/index.html)

The Witness Blanket: [witnessblanket.ca](http://witnessblanket.ca)



Constitution Square – 360, rue Albert, bureau 550  
Ottawa, ON K1R 7X7 | 613.234.0516 | [ipic.ca](http://ipic.ca)